

Yacht-club de Saint-Briac / Yacht-club de Dinard

CHALLENGE RANCE-FREMUR 2021

AVIS DE COURSE ET INSTRUCTIONS DE COURSE

DINARD/SAINT BRIAC – Samedi 17 juillet 2021

Le Challenge Rance Frémur est une épreuve inter-club disputée chaque année entre les Yacht-clubs de Saint-Briac et de Dinard.

1 - AUTORITES ORGANISATRICES

Yacht-club de Saint Briac - Anse de la Petite Salinette - 35800 Saint Briac sur mer – France

Tél. : 02 99 88 31 45 – email : yachtclub@ycsb.fr

Yacht-club de Dinard – Promenade du clair de lune – 35800 Dinard – France

Tél : 09 66 91 14 32 – – email : yacht-club-dinard@wanadoo.fr

Site : Yacht Club de Dinard

2 – REGLES

L'épreuve est régie par les textes en vigueur des documents suivants, complétés ou modifiés par ces instructions de course disponibles au plus tard le VENDREDI 16 juillet 2021

- a) les règles de course à la voile (RCV) 2021-2024 ; l'épreuve se court en catégorie C.
- b) les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- c) la jauge osiris 2021 avec l'armement de sécurité correspondant.

3 – VOILIERS

Cette épreuve est ouverte à tous les voiliers

4 – EQUIPAGE

Tous les membres de l'équipage résidant en France doivent être en possession d'une licence FFV 2019 compétition

5 – INSCRIPTION

L'inscription doit être faite au plus tard le VENDREDI 16 juillet à 18h00 à l'aide du formulaire joint, . **Les droits d'inscription sont déjà inclus dans la cotisation des membres du Y.C. Saint-Briac et du yacht club de Dinard.**

6 - PROGRAMME

12H Signal d'avertissement pour les HN inférieur et égale à 16 en baie de Dinard

12H10 Signal d'avertissement pour les HN supérieur à 16 en baie de Dinard

18h30 Remise des prix au Yacht-Club de Saint Briac.

Yacht-club de Saint-Briac / Yacht-club de Dinard

7 - CLASSEMENTS

7-1. Le système de points ci-dessous sera appliqué pour le classement en temps compensé pour chaque parcours :

1 ^{er}	15 points	5 ^{ème}	11 points	9 ^{ème}	7 points	13 ^{ème}	3 points
2 ^{ème}	14 points	6 ^{ème}	10 points	10 ^{ème}	6 points	14 ^{ème}	2 points
3 ^{ème}	13 points	7 ^{ème}	9 points	11 ^{ème}	5 points		
4 ^{ème}	12 points	8 ^{ème}	8 points	12 ^{ème}	4 points		

15^{ème} et au-delà : 1 point pour chacun des bateaux ayant fini et non disqualifié, RAF, DNC ou DNS.

0 point aux bateaux non classés, disqualifiés, RAF, DNC ou DNS.

7-2. Le Challenge Rance Frémur sera attribué pour un an au club possédant le plus grand nombre de points après addition des points de chacun des bateaux courant sous ses couleurs, les deux parcours seront cumulés.

8 - ASSURANCES

Les participants doivent avoir une assurance R .C. couvrant les dommages aux tiers et au moins égale aux montants légaux internationaux en vigueur.

9 - MODIFICATIONS AUX I.C.

Un avenant peut être fait à tout moment sur l'eau par **VHF 72** (selon RCV 89.2 (c)) ou verbalement.

10 - FLAMMES DE CLASSE ET D'AVERTISSEMENT

Flamme ou guidon YCSB ou YCD selon le club d'appartenance, facultatif mais vivement recommandé.

11 - PARCOURS

3 parcours sont prévus :

- pour les HN inférieurs et égal à 16 : **N°1** flamme 1 ; **N° 2** flamme 2
- pour les HN supérieurs à 16 : **N°3** flamme 3

11.2. Le bateau comité, sur la ligne de départ, arbore un grand pavillon YCD, et sur la ligne d'arrivée un grand pavillon YCSB.

11.3. La Ligne de départ est située entre le mât frappé du pavillon orange sur le bateau comité du YCD mouillé dans l'Ouest du marégraphe de la cité d'Aleth et le côté parcours du **coffre 3**(2ème coffre en arrivant du large)

11.4. La Ligne d'arrivée est située entre la balise Les Perronniaises à babord et le pavillon bleu situé sur le bateau comité (zodiac jaune) à tribord.

12 - DEPART

Les départs sont donnés en application de la règle 26 rappelée ci-dessous :

Pavillons de classe : flotte HN inférieur ou égal à 16 pavillon Flying fifteen(blanc +f/f)

Flotte HN supérieur à 16 pavillon C

Signal	Visuel	Minutes avant le départ
Avertissement	Pavillon de classe envoyé	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z et I ou noir envoyé	4
Dernière minute	Pavillon P, I, Z, Z et I ou noir amené	1
Départ	Pavillon de classe amené	0

Un voilier ne peut plus partir au-delà de **5 minutes** après son signal de départ (modification de RCV 29.2 et 35).

Yacht-club de Saint-Briac / Yacht-club de Dinard

Les numéros de voile des voiliers OCS peuvent être affichés sur le bateau comité.

13 - TEMPS LIMITE (modification de RCV 35)

Le temps limite est 150 minutes pour le premier et tout voilier n'ayant pas fini après avoir correctement effectué le parcours 90 minutes après l'arrivée du premier sera classé DNF.

13.1 abandon

signaler votre abandon par vhf canal 72 et par portable au 06 07 81 40 59

14 - RECLAMATIONS

14.1. Les réclamations doivent être écrites sur les imprimés disponibles au secrétariat du YCSB et déposées au plus tard deux heures après que le premier voilier ait fini.

14.2. Le jury instruit, dès que possible, les réclamations dans l'ordre approximatif de dépôt.

14.3. Toute demande de réouverture d'une instruction ne doit pas être faite plus de 15 minutes après le résultat de la dernière réclamation. Ceci modifie RCV 66.

15- PENALITES (modifie RCV 44 et 64.1(a))

R.C.V. 44.1. Pénalités pour infraction aux règles du chapitre 2 : remplacer « deux tours » par « un tours »

R.C.V. 44.2. Remplacer « deux tours » par « un tour ».

RCV 44.3 ne s'applique pas. La mauvaise ou non application de RCV 44.1 peut entraîner l'application des règles suivantes :

Une reconnaissance tardive d'infraction à une règle du chapitre 2, mais faite avant l'instruction de la réclamation, entraîne une pénalité en points par application de RCV 44.3 c en substituant 30% à 20%.

Lorsqu'un voilier est condamné à la suite d'une instruction pour infraction à une règle du chapitre 2, la pénalité est de 50% au lieu de 30% ci-dessus.

Pour une infraction à des règles autres que celles du chapitre 2, la pénalité en pourcentage ci-dessus se situe entre 0 et 30%.

Le comité de réclamation peut toutefois dans tous les cas disqualifier un voilier, ce qui le supprime du classement provisoire avant pénalités. Un voilier OCS reçoit une pénalité de 30%.

6 - MAREES (GMT+2)

PORT	JOUR	HEURE MAREE HAUTE	HAUTEUR MAREE HAUTE	HEURE MAREE BASSE	HAUTEUR MAREE BASSE	COEFF.
ST MALO	SAMEDI 17/07/21	13H01	10,09m	19H48	3,58	60

Yacht-club de Saint-Briac / Yacht-club de Dinard

Parcours 1

Départ
Moulinet Bd
Rochardien Bd
Le petit Buzard Td
Le petit genillet Bd
Le petit pot de beurre Td
La moulière Bd
Les lardières Bd
Ile Agot Td
arrivée

Parcours 2

départ
buron Bd
Basse du nord Bd
Le sou Bd
Basse boujaron Bd
Lardières Bd
Ile agot Td
arrivée

Parcours 3

Départ
Buron Bd
Basse du nord Bd
Le sou Bd
Basse boujaron Bd
Banchenou Bd
Herflux Bd
La moulière de st briac Td
arrivée